



# Le P'tit Mesverois

Mairie de Mesves-sur-Loire : 15 bis, route d'Antibes - 58400 MESVES-SUR-LOIRE

Tél. : 03 86 69 04 87 - E-mail : [mairiedemesvessurloire@wanadoo.fr](mailto:mairiedemesvessurloire@wanadoo.fr)

Site internet : [www.mesves-sur-loire.fr](http://www.mesves-sur-loire.fr)

Bulletin semestriel  
Hiver 2020



*Laissons 2020 et toutes ses épreuves derrière nous.*

**Bernard GILOT, Maire de Mesves-sur-Loire, les adjoints et les conseillers municipaux** vous souhaitent une belle **année 2021**.

Qu'elle soit porteuse de **bonheur**, **santé** et **prospérité**.

## Les vœux **du maire**

*La deuxième vague du COVID 19 n'a malheureusement pas épargné la population de Mesves-sur-Loire. Le souhait le plus ardent que je pourrais formuler pour 2021 est que tout cela cesse au plus vite.*

*L'arrivée d'un vaccin et l'espérance d'une immunité collective devraient endiguer cette pandémie. Des vœux d'espoir pour que nous puissions revivre en toute liberté, sans contrainte. Profiter des terrasses, des rencontres, des fêtes... en toute simplicité.*

*L'époque des vœux est normalement une période qui nous permet de nous retrouver, de nous rencontrer, d'échanger, de partager. L'épidémie de Covid en a décidé autrement. Ainsi, le repas des aînés et les vœux à la population ne peuvent avoir lieu.*

*Malgré les difficultés, l'équipe municipale va poursuivre son action avec optimisme, détermination et rester au plus près de vous toutes et tous.*

*Concernant les réalisations et les projets en cours, il n'est pas dans mon intention de refaire le programme des élections municipales, mais je vous confirme que cette année notre station d'épuration sera fonctionnelle. Les habitants de la première tranche ont reçu une estimation de leurs travaux avec le montant restant à charge, subvention déduite.*

.../...

*Je les remercie pour leur retour qui va nous permettre de lancer un appel d'offres afin de sélectionner l'entreprise qui réalisera les travaux.*

*Concernant la rue de la Gare, une étude complémentaire est nécessaire, relative à la faible pente du réseau existant. Les habitants concernés n'ont pas à faire de travaux pour l'instant, leurs eaux usées seront évacuées via la station d'épuration.*

*La réalisation de la salle polyvalente est dans sa phase administrative et les demandes de subventions ont été déposées. Le dossier suit son cours.*

*Je peux vous confirmer également que cette année nous inaugurerons le City Stade prévu au printemps, un espace sportif et de détente destiné aux jeunes et aux élèves. Une autre des demandes exhaustives de la boîte à idées, mise à la disposition de la population.*

*Les travaux au Parçan sont bientôt terminés. L'enduit de l'église sera réalisé dès les beaux jours en espérant que la toiture sera achevée. Une église qui fait peau neuve, avec un environnement aménagé et fonctionnel pour organiser nos manifestations festives dès que possible.*

*La bourse aux permis pour les jeunes de 15 à 22 ans est déjà bien en place et prend sa vitesse de croisière. J'invite à nouveau les jeunes candidats à venir se renseigner en mairie.*

*La presse mais aussi un organisme de conseil et de ressource auprès des collectivités locales se sont intéressés à cette réalisation. La mobilité des jeunes est un des axes de réussite professionnelle dans nos territoires ruraux.*

*Pour la tranquillité de chacun et la sécurité de tous, un autre projet verra le jour cette année : l'installation de caméras de vidéo protection aux entrées du village ainsi qu'aux points d'apport volontaire.*

*L'objectif de la vidéo protection est de tenter de résoudre les incivilités en identifiant les auteurs et de prévenir les atteintes aux biens et aux personnes.*

*Cette année 2020 si particulière a été très difficile pour toutes et tous et je remercie l'ensemble des agents communaux pour leur investissement afin de permettre la continuité du service public malgré les risques sanitaires.*

*Je n'oublie surtout pas les personnes bénévoles qui se sont investies pour que notre village respire un air de fête de fin d'année, en modélisant et créant des objets de décoration, en participant à l'embellissement du village.*

*Le bénévolat est l'un des moteurs de la riche vie associative de notre village. Avec nos amis des associations partenaires de l'animation de notre commune, nous comptons bien relancer cette dynamique qui nous est chère. Merci à eux et tenons bon !*

*L'équipe municipale, que je remercie également pour son soutien et ses actions tout au long de cette crise, se joint à moi pour vous souhaiter à toutes et tous nos vœux.*

*Que 2021 nous préserve la santé, nous apporte davantage de joie et de bonheur.*

**Bernard GILOT,  
Maire de Mesves sur Loire**

**En raison de la COVID-19, il nous est impossible  
de vous communiquer le calendrier des manifestations 2021.**

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 septembre 2020

Convocation du 18 septembre 2020

**Présents** : MM. et Mmes GILOT Bernard - GUILLOT Michel - ROSIER Marie Evelyne - SCHMITT Jacques - GUÉDON Jean-François - CHARLON Emmanuel - SÈDE Samerha - DEROUX Jean-Marc - SADON Hervé - GEVREY Geneviève - POIRIER Pascal - CHICON Slajdana.

Madame Isabelle LEFIEUX est arrivée à 19h09.

**Absents excusés** : M. COUDY Pascal - Mme GOUGRY Anne-Marie

**Représentés** : M. COUDY Pascal par Mme Isabelle LEFIEUX - Mme Anne-Marie GOUGRY par Mme Samerha SÈDE

**Secrétaire de séance** : M. GUILLOT Michel

Le quorum est atteint.

## Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal

A l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal qui s'est tenu le 26 juin 2020 est approuvé et signé.

### Ordre du jour

Monsieur le Maire explique au conseil que pour une meilleure cohérence dans les points à l'ordre du jour, il convient de décaler le point 2 : Décisions modificatives budgétaires en 12<sup>ème</sup> position et propose aux conseillers deux points à l'ordre du jour : l'avenant pour modification de l'acte d'engagement de la Société Merlot et l'affectation de la dotation cantonale d'équipement pour l'année 2018.

### ◆ DÉLIBÉRATION 2020-05-01 : GAZPAR : ACCORD DE PRINCIPE

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la demande formulée par GRDF et son sous-traitant INEO Infracom

Considérant qu'il y a lieu dans le cadre du projet GAZPAR d'étudier la mise en place d'une antenne,

Monsieur le Maire demande à Monsieur Vanderstichel, de l'entreprise INEO Infracom, agissant pour le compte de GRDF, d'exposer par téléphone au conseil municipal le principe du déploiement des concentrateurs pour la télé-relève des compteurs de Gaz de la commune.

L'entreprise INEO cherche un point de support pour une antenne GRDF. Cette technologie permettra au consommateur de gaz d'avoir une visibilité en temps réel. Celui-ci pourra ainsi mieux maîtriser sa consommation.

L'antenne n'émet aucune onde. Elle ne fait que recevoir les informations émises par les compteurs gaz (sur une fréquence de 169 Mhz/ située entre la Bande FM et Télé Hertzienne) et envoie 2 SMS cryptés par jour à GRDF. Chaque consommateur peut voir sa consommation sous forme graphique et adapter sa consommation au vu de ces éléments.

Il est précisé qu'il n'y a pas de risque de conflits d'ondes avec les antennes déjà en place. L'antenne devra être placée sur un point haut de la commune comme la mairie ou l'église.

L'antenne mesure 1,15 m de haut. Il n'y a aucun frais d'installation à prévoir pour la commune. Une redevance de 50 € par an sera versée à la commune. Pour information, la consommation électrique du concentrateur est estimée entre 20 et 30 € par an. L'accord de principe du conseil municipal permet la visite d'un technicien mais n'engage pas la collectivité pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé-relevé en hauteur.

Suite à la visite technique, un compte-rendu sera transmis à GRDF et après sa validation, il sera communiqué à la commune pour approbation. Une fois ces deux éléments validés, la construction pourra débuter si les élus municipaux le souhaitent. Après délibération, le conseil municipal à 11 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions :

**DÉCIDE** de donner son accord de principe pour l'étude technique de l'hébergement en hauteur d'équipement de télé relevé.

### ◆ DÉLIBÉRATION 2020-05-02 : ETUDE PATRIMONIALE DU RÉSEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET SCHÉMA DIRECTEUR

La commission d'appel d'offres s'est réunie en présence de Monsieur Gros du conseil départemental en septembre 2020 afin de procéder à la dévolution correspondant à la réalisation d'une étude patrimoniale du réseau d'alimentation en eau potable et d'un schéma directeur.

Ils ont proposé de retenir l'offre de la société AVRE CONSEIL - 22 ter, rue des fossés Sud 58190 TANNAY- pour un montant de 21 650 € H.T. soit 25980 € T.T.C. et un délai d'exécution de 48 semaines à compter de l'ordre de service de démarrage, Oûi cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché désigné ci-dessus, ainsi que tous les documents afférents avec la société AVRE CONSEIL et tous les documents nécessaires à l'exécution des travaux.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à en suivre l'exécution et le règlement.

### ◆ POINT SUR L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire fait un état des lieux de l'avancement des travaux d'assainissement de la commune :

- La station d'épuration est pratiquement terminée, il ne reste plus qu'à poser le géotextile et à planter les roseaux et les haies de clôture dès que la météo le permettra.

- Les pompes de relevage sont installées. Les réseaux principaux sont terminés. Le chantier est retardé car il nécessite l'installation électrique des pompes de relevage par Enedis afin de pouvoir continuer la pose des boîtes de branchements qui seront posées par Merlot.

- Notre maître d'œuvre nous informe de l'éventualité d'une subvention par l'agence de l'eau. Elle propose d'en faire la demande afin d'équiper la rue de la gare en réseau séparatif (eaux pluviales et eaux usées), contrairement à sa première étude, validée par le conseil municipal. Le coût supplémentaire est estimé à 300 000 € subventionnable de 30 à 40 %.

Après échanges, le conseil municipal décide d'attendre et dans un premier temps de voir si le réseau unitaire initialement prévu fonctionne bien puis d'aviser si besoin.

- Mme Paré a annoncé des dépenses supplémentaires qui n'avaient pas été prévues au début du projet :

o Passage du pont en tube inox d'une seule longueur et sans scellement selon les exigences du conseil départemental

o Essais d'étanchéité à l'air

o Inspection télévisée

o Pose de géotextile

- Mme Gevrey demande si les habitants vont bien recevoir un devis précisant le coût des travaux. Monsieur le Maire précise que comme il a été prévu dans l'acte d'engagement, le maître d'œuvre doit établir l'estimation du coût prévisionnel des travaux.

### ◆ EMPRUNT : BANQUE DES TERRITOIRES

Monsieur le Maire demande à Monsieur Guillot, 1<sup>er</sup> adjoint responsable des finances de faire un point sur l'emprunt.

Celui-ci annonce que le dossier complet sera soumis à la commission de décision le 29 septembre prochain, avec avis favorable.

Il rappelle que la commune a souscrit un emprunt de 600.000 € auprès de la Banque des Territoire (CDC) voir délibération 2020-04-04 pour financer une partie des travaux d'assainissement sur 50 ans au taux de « livret A + 0.6 % », soit une annuité de 15.665.24 €

#### ◆ DÉLIBÉRATION 2020-05-03 : CHANGEMENT DES TARIFS DES BRANCHEMENTS NEUFS DE COMPTEUR

Monsieur le Maire explique que les fournitures et le matériel de branchement de compteur d'eau ont subi une forte augmentation tarifaire.

Le tarif précédemment voté dans la délibération 2020-04-01 ne permet pas de couvrir les frais engagés.

Monsieur le Maire propose l'augmentation du prix du branchement de compteur pour les nouvelles constructions sur la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **DÉCIDE** de fixer à 1500 € le prix de la pose d'un branchement neuf de compteur d'eau pour toute nouvelle demande de permis de construire déposée après le 1<sup>er</sup> octobre 2020
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire appliquer cette décision.

#### ◆ DÉLIBÉRATION 2020-05-04 : FORMATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Exposé de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire indique que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux. Il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus. Les organismes de formations doivent être agréés : Monsieur le maire rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection. Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, à l'unanimité,

- **ADOpte** le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2 % du montant des indemnités des élus. La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants : - agrément des organismes de formations ; - dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune ; - liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ; - répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.
- **DÉCIDE** selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet.

#### ◆ DÉLIBÉRATION 2020-05-05 : LUTTE CONTRE L'AMBROISIE : DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT COMMUNAL

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'arrêté préfectoral mettant en place un dispositif de prévention et de lutte contre l'ambrosie. Suivant cet arrêté, un référent communal doit être désigné. Son rôle est de repérer la présence de l'ambrosie, participer à sa surveillance, informer les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre pour prévenir l'apparition de ces espèces ou pour lutter contre leur prolifération et veiller et participer à la mise en œuvre des différentes mesures. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité nomme Monsieur Christophe Guillaumat, référent communal « ambrosie ».

#### ◆ DÉLIBÉRATION 2020-05-06 : BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29

Considérant que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles, alors même qu'il constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes, et qu'il contribue à la lutte contre l'insécurité routière, première cause de mortalité des jeunes de moins de 25 ans,

Vu le budget communal,

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

**D'APPROUVER** les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au permis de conduire automobile versée directement aux auto-écoles, dispensatrice de la formation, **DE FIXER** le montant de cette bourse à 1500 € maximum en incluant les rendez-vous pédagogiques, dans la limite de 20 heures de leçons de conduite,

**D'APPROUVER** la convention à passer avec chaque auto-école dispensant la formation aux jeunes bénéficiaires de ladite bourse,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention **D'APPROUVER** l'attribution de la bourse au permis de conduire automobile aux jeunes âgés de 16 à 22 ans inclus, domiciliés dans la commune depuis 3 années révolues. Les jeunes bénéficiaires devront s'engager à faire 20 heures de bénévolat dans une association nivernaise agréée par la collectivité, **D'IMPUTER** les dépenses qui en résulteront au budget communal de l'exercice en cours, fonction 020 « administration générale de la collectivité », chapitre 65 « autres charges », article 6574 « subventions », **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à en suivre l'exécution et le règlement.

#### ◆ DÉLIBÉRATION 2020-05-07 : CHÈQUE CADEAU AU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire suggère pour les fêtes de fin d'année, d'offrir au personnel communal des chèques-cadeaux qui sont proposés par La Poste.

- Après avoir découvert la gamme proposée par La Poste et, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
- **DÉCIDE** d'offrir un chèque cadeau de 100 € à chacun des agents en poste,
  - **CHARGE** Monsieur le Maire de passer la commande s'y rapportant (plus éventuels frais annexes).

#### ◆ DÉLIBÉRATION 2020-05-08 : AIDE SOCIALE EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par la délibération 2018/17-284, le budget CCAS a été clôturé en date du 1<sup>er</sup> janvier 2019. La compétence doit donc depuis ce jour être exercée directement par le conseil municipal et les coûts occasionnés sont imputés au budget de la commune.

Monsieur le Maire explique qu'il a été sollicité par une mère de famille nombreuse qui demande une aide de la commune pour payer une dette d'un montant de 1000,22 € de frais de garderie.

Monsieur le Maire a présenté au conseil municipal la situation familiale de cette dame et l'ultimatum mis par le centre social de ne plus assurer la garde des enfants si la dette n'était pas honorée rapidement. Bien que sur le jugement de divorce il est soit noté que le père est tenu de contribuer à l'entretien et à l'éducation des enfants, la mère de famille se retrouve contrainte, sous peine de ne plus pouvoir aller travailler, à payer la somme de 1000,22 €. Monsieur le Maire précise que c'est la première fois que cette dame sollicite une aide.

Sachant que son budget familial est très limité et que, malgré le jugement de divorce, le père ne paie pas la pension alimentaire à laquelle il a été condamné, sur les conseils du centre social, elle demande une aide exceptionnelle à la mairie.

Après délibération, le conseil municipal à 11 voix pour et 4 voix contre :

- **DECIDE** d'accorder une aide exceptionnelle de 1000,22 € correspondant au montant total des factures de garderie du Centre Social Intercommunal « la pépinière » de la Charité-sur-Loire dues par cette famille.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en application de cette mesure.

#### ◆ DÉLIBÉRATION 2020-05-09 : EVOLUTION DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire demande à Monsieur Guillot d'exposer au conseil le fruit des travaux réalisés au sein de la commission du site Internet en collaboration avec la société Direct Web.

Monsieur Guillot présente la société « Direct Web », créatrice et hébergeuse du site Internet de la commune. Elle a présenté un projet comportant des évolutions importantes :

- un appui sur des normes standards permettant une simplification des processus de mise à jour,

- une visibilité optimale du site avec la plupart des navigateurs (Internet Explorer 10 et +, Edge, Mozilla, Firefox, Chrome et Safari) et sur les appareils mobiles (Apple IOS et Google Android).

La prestation proposée concerne le design sur-mesure par un graphiste, le développement et le paramétrage (création des pages et des rubriques), l'intégration des contenus existants, tests et validation et la formation des utilisateurs désignés.

Le coût de la prestation proposée est de 4.620 € TTC, pour une mise en service dans les deux mois suivant la signature de la proposition. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition du cabinet « Direct Web »,

- **CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de la prestation.

#### ◆ DÉLIBÉRATION 2020-05-10 : APPROBATION DU NOUVEAU LOGO DE LA COLLECTIVITÉ

Monsieur le Maire rappelle que Madame Rosier, Monsieur Poirier, Monsieur Deroux et Madame Gevrey ont fait un travail de réflexion depuis plusieurs mois en collaboration avec Monsieur Bruno CITRUGNI, entreprise YAMRAS COMICS, éditeur de bandes dessinées pour la création d'une identité visuelle de la commune à travers un logo. Le travail réalisé visait à faire coïncider plusieurs éléments emblématiques de la commune : la Loire, la Nationale 7 avec sa borne, l'allée de platanes qui mène à Mesves-sur-Loire et en arrière-plan l'église. Le logo constituera la base d'une charte graphique qui reflètera l'image de Mesves-sur-Loire et rendra les documents générés par la commune identifiables rapidement. Le montant de la prestation s'élève à 300 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le nouveau logo de la Ville de Mesves-sur-Loire

- **AUTORISE** à le déployer sur l'ensemble des supports de communication de la commune.

#### ◆ DÉLIBÉRATION 2020-05-11 : AVENANT POUR MODIFICATION DE L'ACTE D'ENGAGEMENT SOCIÉTÉ MERLOT

Afin de pouvoir mandater les factures de la société MERLOT dans le cadre du marché des travaux d'assainissement, le conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** la signature d'un avenant modifiant l'acte d'engagement.

Par cet avenant, il sera notifié que le montant du marché n'est pas limité à 675 097.88 € comme indiqué dans l'acte d'engagement, mais sera conforme au CCAP, qui prévoit à l'article 3.9 le montant annuel maximal du marché de 900 000 € HT.

#### ◆ INFORMATIONS SUR LA SUCCESSION DAIGNAS

Monsieur Guillot expose les précisions suivantes :

Le produit de la vente aux enchères des objets contenus dans le coffre-fort se monte à 6.420 € ; pour mémoire, l'estimation faite à chaud par le commissaire-priseur était de 4.420 € ;

Les deux parcelles situées aux Broussailles (superficie totale : 30 à 20 ca) sont inscrites au cadastre en propriété de la commune de Mesves-sur-Loire.

Les deux portefeuilles d'actions (123 Investment Managers et LV Group) pour un montant de 273 260 € sont gérés par la Société Générale. Les titres vont être inscrits en « nominatif pur » au nom de la commune de Mesves-sur-Loire.

#### ◆ DÉLIBÉRATION 2020-05-12/13/14/15/16/17 DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES :

Par délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité les décisions suivantes (pré-vérifiées avec la trésorerie) :

● Budget commune :

o Opération 124 - rénovation mairie : - 4.000 €

o Opération 2002 - sécurité école : + 2.000 €

o Opération 2010 - matériel technique : + 2.000 €

o Opération 113 - construction salle polyvalente : - 5.000 €

o Opération 2013 - évolution site Internet (nouveau) : + 5.000 €

o Compte 657364 - charges à caractère industriel et commercial : + 220.000 €

● Budget eau :

o Compte 747 - subvention de la commune : + 10.000 €

o Chapitre 011 - charges à caractère général : + 10.000 €

o ➔ pour régularisation de charges initialement imputées au budget assainissement

o Opération 20 / cpte 203 - frais d'étude : - 35.000 €

o Opération 20 / cpte 2315 - installations techniques : + 35.000 €

o ➔ remplacement par des compteurs hors gel et boîtiers

● Budget assainissement :

o Compte 747 - subvention de la commune : + 210.000 €

o Compte 023 – virement à la section d'investissement : + 210.000 €

o Compte 021 – virement de la section d'exploitation : + 210.000 €

o Opération 30 / cpte 2315 – installations techniques : + 210.000 €

o ➔ afin de couvrir les surcoûts liés aux contrôles post-installation, à la pose de géo-textile, au passage du pont du Mazou, aux difficultés rencontrées rue du Cloître.

#### ◆ DÉLIBÉRATION 2020-01-18 : AFFECTATION DE LA DOTATION CANTONALE D'ÉQUIPEMENT

Monsieur le Maire explique à son conseil que la commission permanente du Conseil Départemental avait décidé d'accorder une aide départementale de 6 893 € au titre de la Dotation Cantonale d'Équipement (programme 2018).

Monsieur le Maire propose d'affecter cette subvention pour des travaux de réfection de voiries. Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer la somme de 6 893 € pour des travaux de réfection de voirie.

#### ◆ FESTIVITÉS DE NOËL

Marché de Noël

Monsieur le Maire interroge les élus sur le maintien ou non du marché de Noël.

Le Conseil Municipal à la majorité, 12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, décide d'organiser le marché de Noël dans le respect du protocole sanitaire et en s'adaptant à la conjoncture qui sera celle à la date du marché.

Repas des aînés et spectacle des enfants

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'annuler le repas des aînés ainsi que le spectacle des enfants avec la venue du Père Noël.

En revanche, il y aura bien la distribution des colis de Noël pour les aînés ainsi qu'une distribution de chocolats de Noël pour les enfants de 3 à 10 ans.

#### ◆ QUESTIONS DIVERSES

● Construction de la nouvelle salle des fêtes

Monsieur le Maire lit au conseil municipal la proposition de l'entreprise Panorama Architecture faisant apparaître, suite à sa demande, les possibilités pour faire baisser le coût de la construction.

A savoir :

- Suppression du local à ordures ménagères

- Réduction de la hauteur de vitrage

- Réduction du nombre d'ouvrants en façade

- Remplacement du zinc en couverture par du bac acier

- Suppression du sous-sol technique
- Réduction du nombre de sanitaires
- Simplification de la récolte des eaux en toiture : le pan de toiture nord s'évacue directement dans la noue au droit du débord de couverture
- Portion de la scène réalisée par le lot gros oeuvre par simple décroché de dalle selon pente naturelle du terrain
- Suppression de la voirie d'accès au parking de service et de son portail associé.

Nous ne parviendrons pas à trouver davantage d'économies sans modifier en profondeur le projet. Nous craignons, si tel est le cas, de ne pas parvenir à réaliser un bâtiment à la hauteur du parc qui l'accueille. La salle des fêtes doit participer à amplifier l'usage du parc par les habitants de la commune, et pour cela respecter plusieurs invariants liés à ce contexte boisé de grande qualité :

- Portiques en bois
- Toiture double évoquant la domesticité en compensation de sa grande dimension
- Ouvertures généreuses donnant à voir le parc ou le paysage plus lointain au Sud

On considère donc la possibilité de 39 700 € HT d'économies.

Soit un montant prévisionnel des travaux de 1 181 330 € HT

Le conseil municipal accepte les estimations proposées et convient de la date du 14 octobre 2020 pour fixer la réunion avec le bureau d'étude Panorama Architecture et le conservateur de la réserve naturelle, Monsieur Pointecouteau.

#### ● Guirlandes de Noël

Le Maire informe le conseil que de nouvelles guirlandes sont arrivées et qu'un changement de mode de fixation est à prévoir.

#### ● Vidéo-surveillance

Un rendez-vous est fixé le mardi 29 septembre à 9h avec le Major Leuzy, référent sûreté de la Gendarmerie. Un courrier a été envoyé au SIEEEN afin de demander l'autorisation d'installer des caméras dans les poteaux des lampadaires.

#### ● City Stade

Un nouveau devis est demandé à la société Eiffage pour effectuer le terrassement.

#### ● Centre Social de Pouilly-sur-Loire

Mme Sède, déléguée de la commune de Mesves pour le Centre Social, fait un rapide résumé de la dernière réunion :

- Bilan avant et après COVID pour l'aide aux personnes âgées
- Vote du nouveau bureau d'administration bénévole
- Projet de crèche dans le canton en suspens à cause de celle de Cosne-sur-Loire qui n'est pas aux normes et nécessite d'engager des travaux.

#### ● SIEEEN : éclairage public

Monsieur Sadon est allé à une réunion du SIEEEN. Il nous informe que la déclaration des candélabres défectueux doit désormais se faire sur le site intranet du SIEEEN.

#### ● Panneau d'interdiction de stationner pour les poids lourds

Monsieur Schmitt demande s'il serait possible de poser un panneau d'interdiction de stationner pour les poids lourds dans la route d'Antibes.

Monsieur le Maire propose au préalable d'aller voir le conducteur du camion visé et de s'arranger à l'amiable afin d'éviter une dépense qui ne concerne finalement que peu d'habitants.

#### ● Vitesse dans Mesves

Monsieur Guédon propose de limiter la vitesse à 30 km/h en agglomération en raison de la vitesse excessive des véhicules. Après échanges et désaccords, Monsieur le Maire propose d'en reparler lors d'une prochaine commission de travaux. Il précise que ce pouvoir est de la compétence de la Police du Maire et qu'en premier lieu, il conviendrait de faire respecter les 50 km/h affichés.

#### ● RIFSEEP

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est un outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique. Il devrait être mis en place depuis janvier 2017 dans toutes les communes. C'est un dossier complexe. Madame Lefieux ainsi que Madame Boton travaillent sur le sujet. Le RIFSEEP et sa mise en place devront être discutés lors d'un prochain conseil municipal. Madame Lefieux rappelle aussi qu'il faudrait finaliser le Document Unique des Risques Professionnels qui est obligatoire ainsi que le protocole sanitaire pour les agents ; celui-ci doit être affiché. Elle rappelle également que le port du masque est obligatoire pour les deux agents techniques dans le véhicule sinon la commune et les agents sont susceptibles d'être verbalisés. Monsieur Guédon est chargé de faire respecter cette réglementation auprès des agents.

#### ● Proximarché

Suite à la cessation d'activité de Madame Gachon, Monsieur Lhassan a repris le commerce Proximarché qui devrait ouvrir prochainement.

*Plus de points n'étant évoqués, la séance est levée à 21h50*



19 bis, rue Maubois  
58400 MESVES-SUR-LOIRE

**Tél: 06 60 40 22 85**

bourgonedroneservices@free.fr

**DEVIS GRATUIT**

## Bourgogne Drone Services

● Prestation de services par drone.

● Mise en valeur de biens immobiliers.

● Inspections de toitures.

● Inspections de bâtiments, structures.

● Prises de vues photos et vidéos.

● Prises de vues pour les assurances.

● Prises de vues pour évaluations de travaux et devis.

● Suivi sanitaire parcs et forêts.

● Télépilote drone agréé par la DGAC.

● Assurance professionnelle AXA drone.

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2020

Convocation du 3 décembre 2020

**Présents** : MM. et Mmes GILOT Bernard - GUILLOT Michel - ROSIER Marie Evelyne - SCHMITT Jacques - GUÉDON Jean-François - CHARLON Emmanuel - SÈDE Samerha - DEROUX Jean-Marc - SADON Hervé - GEVREY Geneviève - POIRIER Pascal - CHICON Slajdana - LEFIEUX Isabelle - COUDY Pascal - GOUGRY Anne-Marie.

Le quorum est atteint.

À l'unanimité le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé sans observations et signé.

Monsieur Emmanuel Charlon a été élu secrétaire de séance. Monsieur le Maire propose d'observer une minute de silence en hommage à Samuel Paty, le professeur lâchement assassiné dans l'exercice de ses fonctions. Il propose d'associer cette minute de silence à Monsieur le Maire de Bulcy, Philippe Homage, avec lequel des liens d'amitié et d'entraide s'étaient tissés, notamment au cours de la commémoration du camp Américain.

Deux points sont rajoutés à l'ordre du jour : la signature d'un nouvel avenant Merlot et la consultation des élus pour l'ouverture dominicale des commerces de la Nièvre.

## ◆ AVENANT POUR MODIFICATION DE L'ACTE D'ENGAGEMENT SOCIÉTÉ MERLOT (2020-06-01)

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le nouvel avenant et à payer toutes les factures de l'entreprise MERLOT dans le cadre du marché de travaux d'assainissement.

## ◆ DÉCISION : OUVERTURE DES COMMERCES LES DIMANCHES DE JANVIER

Le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable à l'ouverture des commerces les dimanches 3, 10, 17, 24 et 31 janvier 2020, pour compenser les baisses économiques subites.

## ◆ DETR 2020 - SÉCURISATION DE L'ACCÈS À L'ÉCOLE (2020-06-02)

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de la réalisation des travaux et adopte le plan de financement qui suit :

* Aide de l'État, 60 % sur un montant subventionnable de 7233,00 € HT	4 339,80 €
* Fonds libres de la Commune (40 %)	2 893,20 €
<b>TOTAL FINANCEMENT</b>	<b>7 233,00 €</b>

- **CHARGE** M. le Maire de déposer les demandes de subventions, de signer tout document et commande s'y rapportant, de veiller au bon déroulement du chantier.

## ◆ DETR - Renouvellement DETR Salle Polyvalente (2020-06-03)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de renouveler la demande de DETR 2020 pour l'année 2021 et adopte le plan de financement des tranches 1, 2 et 3 comme suit :

* Aide de l'État, 60 % sur un montant subventionnable de 603 376,83 € soit	362 026,10 €
* Fonds libres de la Commune (40 %)	241 350,73 €
<b>TOTAL FINANCEMENT DES TRANCHES 1, 2 et 3</b>	<b>603 376,83 €</b>

- **CHARGE** M. le Maire de déposer les demandes de subventions, de signer tout document et commande s'y rapportant, de veiller au bon déroulement du chantier.

## ◆ CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR L'ACCOMPAGNEMENT À L'INSTRUCTION DES DEMANDES DE PERMISSION DE VOIRIE, DÉPOSÉES PAR LA SOCIÉTÉ SFR, DANS LE CADRE DU DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT. (2020-06-04)

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'accompagnement pour la gestion des permissions de voirie et valide les préconisations techniques du Département.

## ◆ ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE L'ANNÉE 2019 (2020-06-05)

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable de la commune de Mesves-sur-Loire pour l'année 2019.

## ◆ DÉLIBÉRATION 2020-06-06 : AVENANT TDF CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'avenant, et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accepter ce nouvel avenant et charge Monsieur le Maire de signer l'avenant et d'en faire appliquer les clauses.

## ◆ INSTAURATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) : INDEMNITÉ DE FONCTIONS, DE SUJÉTIONS ET D'EXPERTISE (IFSE), COMPLÈMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA) (2020-06-07)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d' :

- **INSTAURER** un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) tel que présenté ci-dessus ;
- **REVALORISER** les primes et indemnités automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des conditions fixées ci-dessus ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à moduler les primes au vu de l'absentéisme, selon les modalités prévues ci-dessus ;
- **INSCRIRE** les crédits correspondants chaque année au budget. La mise en place du RIFSEEP prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## ◆ MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GROUPEMENT PÉDAGOGIQUE - AJOUT COMPÉTENCE « ACQUISITION MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE, JEUX INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS » (2020-06-08)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du S.I.R.P. par l'ajout de la compétence « acquisition matériel pédagogique, jeux intérieurs et extérieurs ».

## ◆ OPPOSITION AU TRANSFERT DE COMPÉTENCE PLUI (2020-06-09)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité s'oppose au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la communauté de communes Cœur de Loire.

## ◆ EXONÉRATION DE LOYERS PROXIMARCHÉ (2020-06-10)

Le conseil municipal, après délibération, à 13 voix pour et 2 voix contre, décide d'exonérer le nouveau propriétaire de ses loyers

pendant une durée de six mois de janvier à juin 2021 et maintenir le mandatement des charges locatives.

#### ◆ **AIDE EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DES DEUX BARS DE LA COMMUNE (2020-06-11)**

Le conseil municipal, après délibération, à 12 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention accorde une aide exceptionnelle d'un montant de 2000 € à Madame Sandra Blanc patronne du Bar "Au P'tit Blanc" et à Monsieur Chaïbi Bechir patron du « Bar de la Mairie » et charge Monsieur le Maire de faire appliquer cette décision.

#### ◆ **RÉDUCTION DE LA FACTURE D'EAU N° 2020-001-000439 (2020-06-12)**

Suite à une surconsommation anormale d'un abonné résidant en maison de retraite le conseil municipal, après délibération, à 13 voix pour et 2 voix contre, accepte la proposition de L'Udaf (organisme de tutelle de l'abonné) de réduire de 50 % le montant de sa facture d'eau soit une réduction d'un montant de 3469.33 €.

La commune n'est pas déficitaire, la somme restant due correspond au prix d'achat de l'eau.

#### ◆ **DÉCISIONS AIDES SOCIALES :**

- Le Conseil Municipal oriente vers la communauté de communes un administré de Mesves-sur-Loire s'étant plaint de difficultés financières liées à la baisse d'activité professionnelle et demandant une aide financière à la commune. La communauté de Communes a mis en place un système d'aides, de conseils et d'accompagnement aux entrepreneurs et aux artisans touchés directement ou indirectement par la crise sanitaire.

- Le Conseil Municipal oriente la sœur d'un défunt, qui a fait une demande écrite à la mairie pour l'octroi d'une aide financière afin de régler les obsèques de celui-ci. Le Conseil Municipal l'invite à se rapprocher d'un notaire qui sera plus à même de lui fournir les conseils et l'accompagner dans la procédure de règlement de cette dette. Le conseil municipal a présenté ses condoléances et les services de la mairie restent à la disposition de la famille.

#### ◆ **BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE (2020-06-13)**

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de modifier le critère d'âge pour l'accès à la bourse au permis de conduire proposée par la commune. Il décide d'étendre l'âge de 15 à 22 ans révolus.

#### ◆ **QUESTIONS DIVERSES**

##### **Association du Parc des Charmilles :**

Lecture est faite aux membres du conseil municipal du courrier reçu de l'Association de Sauvegarde du Parc des Charmilles, représentée par Georges et Agnès Roy. L'objet de ce courrier porte sur le bien-fondé et la légitimité de la construction de la salle polyvalente et notamment sur les risques concernant la préservation de la faune et de la flore.

Le Conseil Municipal décide de faire un courrier de réponse à l'association sus-nommée afin de les rassurer sur ce sujet. En effet, le respect de l'environnement est l'esprit qui prévaut dans le projet de construction de la salle polyvalente.

##### **Salle des fêtes réquisitionnée pour la cantine de l'école**

En raison du sureffectif des élèves des classes de CM1-CM2, une nouvelle institutrice a été nommée à Mesves-sur-Loire, Madame Gunn. Elle est chargée des CM1.

La cantine a dû être réquisitionnée pour devenir la salle de classe des CM1 et la salle des fêtes est devenue la cantine des élèves.

Monsieur le Maire souligne que lorsque la situation sanitaire redeviendra normale et que les activités des associations mesveraises pourront reprendre, nous serons face à un problème de fonctionnement de la salle des fêtes.

Cette situation conforte plus que jamais le projet de construction de la salle polyvalente.

#### **Plan Communal de Sauvegarde**

Le PCS doit être révisé et mis à jour. La date du samedi 16 janvier à 9h30 est retenue pour une réunion entre conseillers.

#### **Document Unique sur le Plan de Prévention des Risques Professionnels**

Mme Lefieux et M. Guillot doivent faire le point ensemble sur le document pré-établi.

#### **État de la voirie**

Un rebouchage temporaire est prévu dans les rue de Pouilly, rue de Loire et rue basse.

L'enrobé définitif de la rue des écoles et de la route d'Antibes sera, quant à lui, terminé avant les congés de Noël.

#### **City Stade**

Le terrassement sera commencé en début d'année par la société Eiffage.

#### **CCAS**

Madame Sède et Monsieur Poirier proposent de mettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal la réouverture du CCAS qui avait été dissous le 15 décembre 2018 par délibération 2017/17-P284.

#### **Vidéo Surveillance**

Monsieur Sadon propose de se rapprocher de la commune de La Marche qui a déjà mis en place un système de vidéo-surveillance.

#### **Frais de transport pour la garderie**

Monsieur Guillot fait part du mécontentement de parents qui demandent la gratuité du transport pour la garderie. Un courrier sera adressé à la collectivité compétente,

#### **Site Internet**

Monsieur Deroux explique qu'une newsletter va être mise en place dès que le nouveau site sera finalisé. Elle sera envoyée aux abonnés dès qu'une information importante paraîtra sur le site.

#### **Panneau d'affichage numérique**

Il sera installé en début d'année devant la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures trente.

## **ÉTAT CIVIL (4<sup>ème</sup> trimestre 2020)**

### **DÉCÈS :**

Stéphane MONIER,  
décédé à Dijon, le 30 septembre 2020

Alain AUFRERE,  
décédé à Nevers, le 13 novembre 2020

Jacques COFFIGNY,  
décédé le 9 décembre 2020 à son domicile

Marie-Martine CHAUX née PARMENTIER,  
décédée le 9 décembre 2020 à Nevers



# COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE À EFFECTIF RÉDUIT

**La mobilisation reste présente malgré les contraintes**



En application des consignes gouvernementales, la célébration du 11 novembre s'est déroulée à effectif restreint. Merci à celles et ceux qui se sont déplacé(e)s.

Un hommage à nos anciens tombés pour notre liberté mais aussi aux soldats actuellement en action pour contrer le terrorisme et maintenir la paix.



*La délégation s'est rendue ensuite à Bulcy pour déposer au pied de la stèle commémorative du camp américain une gerbe de fleurs. Un moment émouvant suite à la disparition de Philippe Homage, Maire de Bulcy depuis 2008, qui a contribué avec son équipe à la réalisation et au succès de la commémoration du camp américain en 2017.*

## FLEURISSEMENT DU CIMETIÈRE

**Une belle allée fleurie, un beau geste de la part d'un commerçant**



Un don de chrysanthèmes a été proposé à Monsieur le Maire pour l'embellissement du cimetière.

Les allées ont ainsi été largement fleuries pendant quelques jours. Une météo peu favorable n'a malheureusement pas permis de conserver dans la durée une telle qualité de fleurissement.

Toutefois, de nombreux messages sont parvenus en Mairie pour remercier les services municipaux.

Il faut également remercier la générosité de Auchan à Cosne-sur-Loire ainsi que son personnel pour ce geste amical et symbolique.

*La tombe de Madame Daignas, notre généreuse donatrice, a été fleurie par la Mairie.*

*Les quelques gelées matinales ont eu raison de la potée de fleurs qui ornait sa sépulture.*

# INFO TEST COVID

Le cabinet infirmier vous informe que les tests COVID

**SE FONT UNIQUEMENT**  
**de 12h30 à 13h30**

**SANS RENDEZ-VOUS**

17 bis, rue de la Violette - 58400 la charité-sur-loire

**Tél. : 03 86 69 62 63**



## **LYNDA et FLORENCE**

vous accueillent

à l'**Espace France services** de Pouilly-sur-Loire

rue Waldeck Rousseau à la Poste de Pouilly-sur-Loire

*du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00*

*et le samedi de 9h00 à 12h00.*

Elles vous accompagnent dans vos démarches numériques de la vie quotidienne auprès des opérateurs publics nationaux (CAF, Pôle Emploi, CPAM, MSA, CARSAT, Préfecture, Ministère de la justice, la Poste, Finances Publiques).

**CE SERVICE EST GRATUIT.**

N'hésitez pas à prendre rendez-vous ou à laisser un message  
au **03 86 39 08 09** ou par mail [pouilly-sur-loire@france-services.gouv.fr](mailto:pouilly-sur-loire@france-services.gouv.fr)



## **Population stable**

**RÉSULTAT DU RECENSEMENT 2020 PAR L'INSEE :**

Population totale : 710 habitants

Recensement 2019 : 683 habitants

Recensement 2018 : 710 habitants

# PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



L'objectif du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) est de mettre en œuvre une organisation prévue à l'avance au niveau communal et de préparer les outils opérationnels qui permettront de préserver la sécurité des populations, des biens et la sauvegarde de l'environnement face à un événement de sécurité civile.

Notre commune est dotée d'un PCS depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2007. Celui-ci a été mis à jour en 2014. Un exercice de grande envergure a déjà été organisé sur notre bassin, en lien avec les autorités préfectorale, civile et publique.

La plupart d'entre nous peuvent collaborer à l'organisation du PCS, par sa profession, du matériel et par la possibilité, le moment venu, de contribuer à une action collective de sécurité.

Les risques pour notre commune sont identifiés. L'inondation évidemment avec la proximité du fleuve et de la rivière. Mais aussi les accidents ferroviaires ou routiers, le transport de matières chimiques, la proximité d'une centrale de production électrique. Nous devons également nous parer à l'éventualité d'accueillir des passagers d'un véhicule accidenté (bus par exemple) mais aussi au risque attentat.

Le plan communal de sauvegarde nous concerne toutes et tous. C'est la raison pour laquelle la Mairie souhaite associer les habitants qui aimeraient contribuer à ce dispositif.

## VOUS POUVEZ NOUS AIDER :

Si vous possédez un véhicule utilitaire, une remorque, une pompe à haut débit, un groupe électrogène ou une embarcation,

*Ou encore*

Si vous êtes personnel de santé, d'éducation,

Merci de le signaler en retournant le coupon ci-dessous ou par mail à la mairie.\*

## NOUS POUVONS VOUS AIDER DAVANTAGE :

Si vous même ou l'un de vos proches souffrez de mobilité réduite, de surdité ou d'une pathologie que vous estimez utile de signaler afin que, dans le cas ultime d'une évacuation, il nous faudrait prendre des dispositions particulières, merci de le signaler en retournant le coupon ci-dessous ou également par mail.\*

Merci d'avance à celles et ceux qui pourront apporter leur contribution.

Le Plan Communal de Sauvegarde, une fois réalisé, sera consultable en Mairie, rendez-vous préalablement pris au secrétariat.

\* Boîte mail de la Mairie : [mairiedemesvessurloire@wanadoo.fr](mailto:mairiedemesvessurloire@wanadoo.fr)

---

## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE 2021

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

### **souhaite contribuer à l'organisation du PCS :**

Je dispose :

- d'une pompe à haut débit
- d'une embarcation
- d'un véhicule utilitaire de type :

### **Souhaite informer de l'état de santé de :**

- moi-même :
- tierce personne (préciser) :

Signature

# ÉCOLE ET CORONAVIRUS

## **Professeurs et services municipaux en ordre de marche face au virus**



← *En raison de la COVID-19, la salle des fêtes est réquisitionnée pour la cantine scolaire.*

Afin de répondre au protocole sanitaire et suite à l'intervention du directeur de l'école de Mesves, Monsieur le Maire a proposé à l'Inspectrice d'Académie que la salle des fêtes soit transformée en réfectoire. Réponse favorable de l'autorité académique qui a nommé un professeur des écoles supplémentaire afin de répartir les élèves en deux groupes. Un aménagement et un entretien minutieux des locaux permettent à l'école de poursuivre sa mission auprès des jeunes, en toute sérénité même si le risque 0 n'existe pas. Merci à nos deux professeurs des écoles et à notre agent du service technique Sophie MACREZ pour la rigueur qu'elle apporte à l'entretien et à la désinfection des locaux.

## **TABLETTES NUMÉRIQUES**

### ***La municipalité a offert des tablettes numériques aux élèves de CM1 et CM2***



*« Nous utilisons les tablettes les mardis, jeudis et vendredis. Nous faisons des exercices pour réviser des notions travaillées en classe à l'aide d'applications. Cela est très pratique, la classe est divisée en 2 : un groupe en révision avec les tablettes et un groupe en approfondissement avec moi ».*

**Noémie Gunn**

*Professeure des écoles*

# Noël 2020



## BÉNÉVOLES DYNAMIQUES

**La bonne volonté Mesveroise ne décroche pas !**

On entend, ici ou là, que le coronavirus aura raison de l'engouement de certains à vouloir s'investir dans les associations. Sans spectacles, concerts, village de Noël et festivités organisées par nos Amis du Comité des Fêtes, on aurait pu croire que Mesves soit touchée également par ce syndrome.

Les nombreux bénévoles qui ont rejoint l'équipe municipale pour réaliser des objets de décoration, pour installer lesdites décorations dans le village, montrent combien notre village conserve sa dynamique.

Un grand merci à toutes et tous pour votre contribution, pour votre esprit d'équipe, pour votre générosité.

Nous continuerons, grâce à vous, à animer et décorer notre village, malgré la crise sanitaire, tout en respectant les règles de sécurité.

### L'ATELIER DÉCO



### LA DÉCO DU VILLAGE



# Noël 2020

## À CHACUN SON COLIS

### À la rencontre des aînés et des familles



Colis des aînés



Colis des aînés en établissements

Pas de repas de Noël pour nos aînés, pas de spectacle pour les plus jeunes, pas de village de Noël pour tous.

Et oui ! Le coronavirus tape dur et cette fin d'année s'en ressent particulièrement par l'absence de festivités.

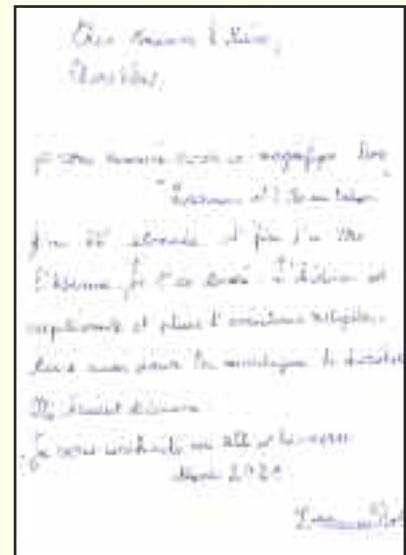
La Mairie a donc mis en place un portage de colis pour les jeunes et les moins jeunes.

Si vous étiez absent au moment de la distribution par les élus, un message a été glissé dans votre boîte à lettres pour prendre contact avec la Mairie et retirer le colis de Noël pour votre enfant.

### Les enfants ont remercié la municipalité par des dessins et des messages



Colis des enfants



# Aide alimentaire



BESOIN D'aide?  
BESOIN D informations?

07 88 61 13 11

PRIX APPEL VERS PORTABLE

renseignements  
&  
orientation



DISPOSITIF JUSQU'AU 31 MARS 2021

## ANIMAUX BÂTISSEURS ET... EMBÊTANTS



***Préserver la nature tout en préservant les activités et la sécurité.***

***Trouver le compromis n'est pas toujours chose aisée.***

Des castors ont bâti un barrage sur le Mazou, en amont de notre village. Cette construction, par son étanchéité, a provoqué une baisse significative du niveau de la rivière en aval. Des conditions peu favorables à la pratique de la pêche.

Les services de l'environnement ont été alertés de cette situation. Le barrage de castors contribue à la biodiversité. Il est donc interdit de le détruire.

Avec l'arrivée des pluies, une partie de la structure s'est désolidarisée, libérant l'eau de la rivière qui a repris un niveau normal.



## D'AUTRES BÂTISSEURS PLUS DANGEREUX : LES FRELONS



Les frelons se sont installés dans les arbres.

Un nid central et des nids annexes ont ainsi été répertoriés sur notre commune cet été.

La destruction de ces nids n'est pas chose aisée.

Les essaims profitent parfois de l'intervention humaine pour se regrouper ailleurs.

La dangerosité de ces insectes n'est plus à démontrer et l'intervention d'un spécialiste est plus que nécessaire.



***N'intervenez jamais.***

***Prenez contact avec un professionnel ou appelez le secrétariat de mairie.***





**LHASSAN et AHMED**  
*vous accueillent*

**7 JOURS/7**

**DE 7H À 21H**

**DÉPÔT DE PAIN**

**LIVRAISON GRATUITE À DOMICILE**

**CHÈQUES RESTAURANT**

**DÉPÔT DE GAZ**

**PÂTISSERIES  
ORIENTALES**

**COUSCOUS  
À EMPORTER  
SUR COMMANDE**



**33, route d'Antibes - 58400 MESVES-SUR-LOIRE**

**03 86 37 94 09**

**proximesves@gmail.com**

# Vous avez entre 16 et 25 ans ?

## Soyez en règle au regard du service national !

Tous les jeunes Français doivent effectuer la Journée défense et citoyenneté (JDC). Sachez que sans attestation de participation à la JDC, votre inscription aux examens ou concours sera refusée. Alors, effectuez ces démarches sans tarder !



### Calendrier de vos démarches

Entre 16 ans et 16 ans et 3 mois	Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile ou sur Internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.
A 16 ans ½	Créez votre compte sur <a href="http://www.majdc.fr">www.majdc.fr</a> dès réception d'un mail du Service National
A 17 ans	Vous êtes convoqué(e) à la Journée défense et citoyenneté.

### QUEL CERTIFICAT PRODUIRE POUR LES EXAMENS ET CONCOURS ?

Pour les moins de 18 ans

L'attestation de recensement




Pour les 18-25 ans

Le certificat individuel de participation à la JDC

ou l'attestation individuelle d'exemption médicale



## L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !

-  J'ai entre 16 et 25 ans
-  Je m'inscris en quelques clics
-  Je m'informe de A à Z



Pourquoi créer votre compte sur [majdc.fr](http://majdc.fr) ?

- ✓ Pour changer la date et le lieu de votre JDC ;
- ✓ Pour recevoir une convocation dématérialisée ;
- ✓ Pour géo-localiser le site JDC ;
- ✓ Pour retrouver votre attestation de participation.

Connectez-vous sur



[majdc.fr](http://majdc.fr)



## RECRUTEMENT



**Un métier dans le renseignement au sein de l'Armée de l'Air et de l'Espace**  
Linguiste—Exploitant du renseignement—Technicien renseignement images—Intercepteur réseau télécom



**Un métier dans l'administratif au sein de l'Armée de l'Air et de l'Espace**  
Gestionnaire ressources humaines—Acheteur public—Comptable

**L'armée de l'Air se charge de vous former**

Quoi d'autre dans l'armée de l'Air ?

Je n'ai pas le BAC

J'ai le BAC



**Je te flashe**

NOUS RENCONTREZ  
AILLEURS EN BOURGOGNE

Chalon-sur-Saône : 1er mercredi du mois  
Auxerre : 2ème mercredi du mois  
Macon : 3ème mercredi du mois

CIRFA AIR Bourgogne à Dijon :

Du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30

03 80 11 23 35 — cirfabourgogne@gmail.com — devenir-aviateur.fr — CIRFA Air Dijon



## MESVES CRÉATION PVC



Mesves Création PVC existe depuis plus de 20 ans à Mesves. Entreprise reconnue par la qualité de son travail et de son savoir-faire, elle a été reprise, avec soulagement, en décembre 2020 avec l'ensemble de ses salariés.

La production des menuiseries « Made in Mesves-sur-Loire » continuera dorénavant sous la bannière « MCE - Menuiseries Confort Energie » avec la même qualité de service, avec la création d'une branche Energie pour vous guider dans tout projet d'économie d'énergies dans votre logement.

### **MCE Menuiseries Confort Energie**

10, rue du Crot des Pierres  
58400 MESVES-SUR-LOIRE

**Tél. : 03 86 69 04 01**

[www.mce.eco](http://www.mce.eco)

## TRAVAUX AU PARÇAN



Les travaux du nouveau local du comité des fêtes sont bien avancés.

Quant à la toiture de l'église, notre couvreur s'est engagé à reprendre les travaux mi-janvier.

# QUI FAIT QUOI?



LA COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES CŒUR DE LOIRE ...

VOTRE MAIRIE ...



## ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE



Parc d'activités économiques  
Bâtiments relais...



Aménagement et stratégie  
(mobilité, santé...)



Accompagnement des entreprises



Habitat



Réseau en fibre optique



Stratégie touristique



Urbanisme



Revitalisation centre - bourgs



Voie



Transports

## SERVICES À LA POPULATION




Chantier d'insertion



Restauration scolaire



Portage de repas à domicile



Petite enfance  
Enfance - jeunesse



Périscolaires



Etat dell  
Maisons France Services



Ecoles maternelles et primaires



Centre communal d'action sociale

## ENVIRONNEMENT



Education à l'environnement



Assainissement non collectif



Gestion des milieux aquatiques - Biodiversité



Prévention, collecte et traitement des déchets



Eau potable  
Assainissement collectif et pluvial



Espaces verts  
Fleurissement



Gestion des dépôts sauvages



Energies renouvelables

## ACTION CULTURELLE ET SPORTIVE



Réseau des piscines



Réseau des médiathèques



École de musique



Culture Patrimoine



Vie associative



Gestion d'équipements sportifs



*L'association Mesves Anim' adresse à ses bénévoles, à son public, à ses partenaires et camarades des associations alliées dans l'animation de notre commune, une année 2021 qui préserve tout d'abord la santé de chacun.*

Une année douce, créative, pleine de surprises, de moments à partager ensemble et de réussite pour nos jeunes dans leurs études.

Que la période difficile n'éteigne pas la flamme de la dynamique bénévole et associative qui nous anime. Nous sommes optimistes !

Nous allons bientôt nous en donner à cœur joie et relancer les animations et les festivités.

Nous restons à vos côtés et comptons sur vous pour nous accompagner afin de retrouver la convivialité légendaire de notre commune !

*L'équipe des animateurs de Mesves Anim'*

## **ASCM « Les Mille Pattes »**

Chers Mesverois, Mesverois,

Que cette année 2020 fut compliquée à bien des égards. Notre association, comme toutes, a dû mettre en sommeil ses activités pendant de longs mois et au moment où je vous écris ces quelques lignes, on ne connaît toujours pas la date de reprise.

De même que nos activités, nous sommes obligés dès à présent d'annuler la galette des rois qui était organisée à la suite de la première randonnée de l'année à Mesves-sur-Loire, ainsi que notre traditionnelle soirée « Tartiflette Karaoké » du mois de janvier.

Aussi, en attendant des jours meilleurs, tous les membres du bureau se joignent à moi pour vous présenter nos bons vœux pour 2021. Que cette nouvelle année vous apporte joie, bonheur, espoir, sérénité et surtout la santé.

Faites attention à vous, protégez vous.

Meilleurs vœux à tous.

*Le président, Gérard Magré*

## **Comité des fêtes**

**En ce début d'année, le comité des fêtes vous présente ses meilleurs vœux.**

Nous sommes toujours là et ne vous oublions pas. Mais les circonstances actuelles (Covid-19) nous obligent à rester très prudents. Si nous retrouvons une vie normale, la fête de la grenouille, la guinguette et la Saint-Christophe pourront être programmées.

Le comité a besoin de bénévoles. Une assemblée générale aura lieu et sa date sera annoncée par affichage. Merci pour votre compréhension.

*Le président, J.-L. Baqué et son équipe*



Notre association a besoin de vivre cette année malgré tout. Nous faisons appel à tous vos dons quels qu'ils soient, ils seront les bienvenus. Nous allons représenter au mieux Mesves-sur-Loire sur les terrains et les différentes compétitions (coupe d'hiver, championnat des clubs, concours...) durant cette année compliquée.

Notre concours sera organisé le 19 juin 2021 si la crise sanitaire nous le permet.

Malgré les conditions particulières nous gardons espoir. Il est encore possible de nous rejoindre.

***Pour plus d'informations contacter  
M. Fabrice JOLIVEAU 06 69 48 32 22***

***Sportivement. Mesves pétanque***



## POUR TOUTE QUESTION AUTOUR DE L'AUTONOMIE ET DE LA SANTE

### Dispositif d'Appui à la Coordination « DAC 58 »

Besoin d'aide sur une démarche sociale  
Un quotidien qui devient de plus en plus difficile  
Un souci d'autonomie lié à des problèmes de santé

Des questions sur le maintien à domicile, l'accès aux soins...

**Un numéro unique**  
**03 86 21 70 90**

**Un service gratuit pour tout public, tout âge et toute pathologie**

Nos Médecins, Infirmiers, Psychologues et Travailleurs Sociaux se déplacent dans toute la Nièvre.

Nous collaborons avec le Conseil Départemental de la Nièvre, les professionnels de santé, des centres médicaux et sociaux, des SSIAD et SAD...

**Quelques exemples de sollicitations :**

- Épuisement du patient ou de ses proches,
- Situation précaire,
- Logement non adapté, problèmes sanitaires et sociaux,
- ...

Retrouvez-nous sur notre site internet [www.emeraude-58.com](http://www.emeraude-58.com) ou sur notre page facebook Emeraude 58

Infos pratiques



## DÉCHÈTERIES

Lors des apports en déchèterie,  
vous êtes tenus de mettre un  
filet ou une bâche sur les remorques  
et/ou camions transportant des déchets,  
et ce, conformément au code de la route\*.

*(\*article R312-19 - toutes précautions utiles doivent être  
prises pour que le chargement d'un véhicule ne puisse être une  
cause de dommage ou de danger.)*

Nous vous remercions par avance.



03 86 26 05 83

Route d'Alligny, RD 14  
58200 Cosne-Cours-sur-Loire



03 86 39 36 43

Route de Sainte-Colombe  
58220 Donzy



03 86 39 06 32

RD 28  
58150 Saint-Quentin-sur-Nohain

Tous les documents sont téléchargeables sur le site de la communauté de communes  
[www.coeurdeloire.fr](http://www.coeurdeloire.fr)